



Depot de plainte vpc cdiscount

Par **kevinurbin**, le **16/02/2009** à **20:18**

Je viens vers vous afin de trouver des personnes compétente en matière de loi à la consommation.
Pour cause, le 11 janvier courant j'ai passé une commande sur le site CDiscount, d'un montant de 471.98 Euros.
Ce montant m'a été débité le 12/01/09.
Mon colis colissimo 8V remis contre signature a été confié a la poste le 16/01/09. A ce jour, je n'ai toujours pas reçu de colis et n'aurais, dans quelques heures, plus la possibilité de le suivre.
Après 5 coups de téléphone au service client de CDiscount, (totalement incompétent) toujours pas plus de précisions.
Ma patience a atteint ces limites, cette somme me faisant défaut je compte attenter une action en justice afin d'obtenir satisfaction.
Quelqu'un a-t-il déjà eu une expérience similaire? où aboutirais une telle action de ma part? suis-je en position de le faire?
J'espère avoir des réponses à ces questions et compte beaucoup sur vous tous.
Merci d'avance.

Par **timati**, le **17/02/2009** à **13:32**

Bonjour,
Je ne comprend pas une chose: vous dites que votre colissimo a été confié à la poste. il y a donc un numéro de suivi de colis permettant de le suivre soit par simple appel à la poste, soit en consultant leur site. (vous en parler vous même)
Je ne vois pas en quoi le site cdiscount est à blâmer dans cette histoire???

Par **kevinurbin**, le **17/02/2009** à **17:29**

le colissimo est au même endroit depuis que cdiscount l'a confié à la poste, j'ai appelé la poste

dans un premier temps qui ma automatiquement dit que c'etait a mon vendeur de faire la reclamation. c'est a partir de la que le litige avec cdiscount commence. il ont ouvert une enquête qui ne donne lieu a aucune réponse, aucune solution.rnpendant ce temps, CDiscount profite de mon argent tandis que je n'ai pas mon dû.rnSi CDiscount n'est pas à blamer, la poste non plus apparemment donc je n'ai plus qu'a m'asseoir dessus ?rnc'est manifestement du vol et personne ne met en avant sa responsabilité.